

Le présent rapport annuel d'activité de l'Inspection générale est le huitième présenté au Conseil de Paris. Il couvre l'ensemble des travaux achevés entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2009.

Il est examiné au cours de la séance du Conseil de Paris du 23 novembre 2009.

Sont présentées les missions ayant donné lieu à remise d'un rapport définitif au Maire de Paris durant cette période, soit 35 rapports.

Les domaines d'investigation sont divers, à l'image du champ de compétence de la collectivité parisienne. Ainsi, parmi les 35 rapports définitifs cités :

- 11 portent sur le secteur social ;
- 10 sur l'organisation des services ;
- 9 sur le secteur culturel ou l'enseignement ;
- 3 sur le sport ;
- 2 sur l'urbanisme ou le tourisme.

Plusieurs de ces audits concernent de façon transversale un grand nombre de directions de l'administration parisienne et s'appuient sur du benchmark. L'Inspection générale audite régulièrement des associations subventionnées et des délégations de service public.

Les rapports de l'Inspection générale sont diffusés sur *paris.fr*, dans le respect des dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à la communication des documents administratifs.

Présidée par la Secrétaire générale, une commission de suivi a été instituée par l'instruction du Maire du 17 janvier 2003 relative à l'Inspection générale. Cette commission définit un plan d'actions à partir des préconisations formulées dans les rapports et dresse pour le Maire le bilan des réformes engagées.

L'Inspection générale contribue ainsi avec efficacité à la modernisation du service public municipal et à l'amélioration de sa performance. Elle est aujourd'hui un indispensable instrument de contrôle et de bonne gestion de la collectivité parisienne.